

Rapport de présentation du compte administratif 2019

Je vous rappelle que ce document, qui retrace l'activité de Baugeois Vallée, comprend un budget principal et six budgets annexes.
Deux sont à vocation économique, deux relèvent de l'assainissement et deux de la gestion de l'eau potable.

1 - Le budget principal :

Analyse des résultats :

Le tableau suivant met en évidence, dans la partie rédigée en noir, les résultats dégagés par chaque exercice. La partie en bleu intègre les soldes de l'exercice précédent qui, additionnés aux résultats de l'année, donnent une vision globale.

	CA 2018	CA 2019
Section de fonctionnement :		
Total des recettes réelles de l'exercice	15 944 945	16 048 917
- Total des dépenses réelles de l'exercice	14 596 170	14 719 517
= Résultat fonctionnement l'exercice	1 348 775	1 329 400
+ <i>Excédent de fonctionnement exercice N-1</i>	<i>4 092 727</i>	<i>4 282 456</i>
= <i>Résultat de fonctionnement avec report exercice N-1</i>	<i>5 441 502</i>	<i>5 611 856</i>
Section d'investissement :		
Total des recettes réelles de l'exercice	269 807	1 441 209
- Total des dépenses réelles de l'exercice	1 103 459	637 663
= Résultat investissement de l'exercice	-833 652	803 546
+ <i>Solde d'investissement de l'exercice N-1</i>	<i>-144 199</i>	<i>-617 102</i>
= <i>Résultat investissement avec reports exercice N-1</i>	<i>-977 851</i>	<i>186 444</i>
Résultat global de l'exercice	515 123	2 132 961
<i>Résultat global avec reports exercices N-1</i>	<i>4 463 651</i>	<i>5 798 300</i>

Le résultat de fonctionnement 2019, hors report de l'excédent de l'année N-1, montre que la section de fonctionnement a dégagé un autofinancement 1 329 400 € proche de celui de 2018.

Le solde de la section d'investissement est également excédentaire, contrairement à 2018.
L'excédent global final est en hausse de 1 334 649 € par rapport à 2018.

Les recettes de fonctionnement :

	CA 2018	CA 2019	Evol.
Total des recettes de fonctionnement :	15 944 945	16 048 917	0,6%
O13 Atténuations de charges	116 249	74 113	-56,9%
70 Produits des services, domaine et ventes diverses	2 437 629	2 417 457	-0,8%
73 Impôts et taxes	11 117 426	11 176 855	0,5%
74 Dotations, subventions et participations	2 022 580	2 149 951	5,9%
75 Autres produits de gestion courante	86 356	71 616	-20,6%
77 Produits exceptionnels	164 705	158 924	-3,6%
O02 Excédent de fonctionnement reporté	4 092 727	4 282 456	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	234	38 056	
<i>Recettes réelles de fct/population</i>	<i>451€/hab.</i>	<i>454€/hab.</i>	
<i>Produit des impositions directes/population</i>	<i>298€/hab.</i>	<i>299€/hab.</i>	
<i>DGF/population</i>	<i>36 €/hab.</i>	<i>36 €/hab.</i>	

Nous détaillerons, dans un premier temps, les recettes non affectées relevant de la fiscalité et des dotations. Les autres recettes seront commentées, compétence par compétence, en lien avec les dépenses correspondantes.

Fiscalité :

Le produit de la fiscalité ménages issu de la reconduction des taux votés est de 6 403 796 € contre 6 262 818 € l'année précédente.

Fiscalité ménages : + 2,3%	CA 2018	CA 2019	Evol.
Taxe Habitation	4 050 187	4 123 396	1,8%
Taxe Foncier Bâti	1 914 415	1 974 969	3,2%
Taxe Foncier Non Bâti	233 393	238 623	2,2%
taxes additionnelles FNB	64 823	66 808	3,1%

Le produit de la fiscalité professionnelle a baissé, passant de 4 238 515 € à 4 126 493 € du fait principalement de la fermeture d'un établissement important sur Beaufort en Vallée qui a fortement impacté le produit de Cotisation Foncière des Entreprises.

Fiscalité professionnelle : -2,6 %	CA 2018	CA 2019	Evol.
CFE :	2 398 792	2 199 581	-8,3%
IFER :	164 754	157 158	-4,6%
TASCOM :	432 279	457 417	5,8%
CVAE :	124 260	1 312 337	5,6%

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales :

Le FPIC est un reversement de fiscalité des communes et communautés les plus riches vers les plus pauvres.

Au vu de la bonne situation financière de la communauté de communes, il a été décidé d'affecter, par décision dérogatoire du conseil, la totalité de ce fonds d'un montant de 1 028 770 € aux communes. Etant versé directement par l'Etat aux communes, il n'apparaît pas dans le compte administratif.

Dotations, subventions et participations :

Globalement, les produits du chapitre 74 « dotations, subventions et participations » sont en nette progression (+ 5,9 %) par rapport à 2018.

Les principales dotations de fonctionnement de l'Etat étant maintenues, la hausse est liée d'une part, aux dotations et compensations fiscales qui progressent de 52 768 €, et d'autre part aux subventions perçues et aux participations des éco-organismes (+ 105 751 €).

Les dépenses de fonctionnement :

	CA 2018	CA 2019	Evol.
Total des dépenses de fonctionnement	14 596 170	14 719 517	0,8%
Charges à caractère général	1 480 633	1 674 098	11,6%
Charges de personnel et frais assimilés	2 191 873	2 280 101	3,9%
Atténuations de produits	7 321 834	7 332 336	0,1%
Autres charges de gestion courante	3 478 398	3 307 695	-5,2%
Charges exceptionnelles	123 432	125 286	1,5%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	352 247	230 299	
Ratio dép. réelles de fct/population	413 €/hab.	416 €/hab.	

Avant d'aborder les propositions en lien avec chaque compétence, je vous propose de traiter le sujet des atténuations de produits et de la masse salariale, qui représentent une part importante des dépenses de fonctionnement.

Les atténuations de produit :

Ce chapitre regroupe principalement les attributions de compensation et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources.

Les Attributions de Compensation ont peu évolué du fait de l'absence de nouvelles charges transférées. Seules les AC dérogatoires ont évolué du fait de la suppression de la part correspondant aux OPAH sur Baugé en Anjou et le Noyantais, et l'ajustement de la part liée aux déchets sur les 3 communes concernées.

Le montant reversé aux communes a été de 6 871 341 € contre 6 861 288 € en 2018.

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources a été institué en 2011 dans le cadre de la réforme de la fiscalité pour garantir le maintien des ressources fiscales.

Baugeois Vallée est globalement contributrice et le montant prélevé désormais figé à 460 147 €.

La masse salariale :

		2018	2019	Evol.
D chap. 012	Masse salariale globale	2 191 873	2 280 101	4%
D A 6217	Facturation des communes	136 439	1 137	
R chap. 013	Remboursements assurance	116 249	74 113	
R A. 70845	Facturation aux communes	67 878	68 005	
	Masse salariale nette globale	2 144 185	2 139 120	- 0,23%
R A. 70841	Part affectée aux budgets Eau et EU	757 570	753 194	
	Part affectée au budget principal	1 386 615	1 385 926	
	<i>Ratio dép. personnel/dép. réelles fct</i>	15 %	15,5 %	

Le coût des dépenses de personnel, retraité de l'ensemble des dépenses et des recettes, est resté constant en 2019, même si la masse salariale brute a augmenté de 4 %.

La facturation des agents communaux mis à disposition de la communauté de communes est en forte baisse du fait de l'arrêt de ce dispositif pour les agents affectés au service déchets de Baugé en Anjou et du service RH et informatique de Beaufort en Anjou. A contrario la mise à disposition de l'agent en charge de l'informatique par Noyant Villages (30 % d'un ETP sur 8 mois) n'a pas été facturée.

Les atténuations de charges sont constituées des remboursements des salaires des agents placés en congés maladie et fluctuent donc, selon les situations, d'une année à l'autre.

Les coûts de fonctionnement des différentes compétences :

L'onglet « BP fct » détaille par service les dépenses et les recettes.

Administration générale :

Dépenses		Recettes		cout	
2018	2019	2018	2019	2018	2019
839 300	883 548	83 072	71 949	-756 228	-811 599

Cette section du budget regroupe toutes les dépenses liées au fonctionnement de la structure : frais de fonctionnement, direction et services ressources, indemnités élus, cotisations et participations à diverses structures dont Anjou Numérique.

Dans un souci de présentation, le service Communication y a été ajouté.

La masse salariale est restée constante alors que les dépenses à caractère général expliquent à elles seules l'augmentation des coûts.

Cette hausse s'explique par :

- La prise en charge des frais d'acte, pour 25 000 €, liés aux transferts des biens à titre gracieux entre les communes et la communauté de communes ;
- Le remboursement à la commune de Baugé des charges du siège, supérieur de 13 000 € ;
- Les frais de téléphonie qui ont augmenté de 5 000 € du fait de l'abonnement fibre optique depuis avril.



Ecole de musique :

Dépenses		Recettes		cout	
2018	2019	2018	2019	2018	2019
614 896	665 335	186 491	169 929	-428 406	-495 406

Le budget est constitué à plus de 90 % de charges de personnel qui ont progressé de 8 %.

Les charges à caractère général représentent à peine 10 % du budget et sont en hausse de 8 % également. Elles s'expliquent par l'augmentation de 4 400 € des charges remboursées à Baugé-en-Anjou. Le produit de la facturation est identique à celui de 2018.

De ce fait, le coût net pris en compte par Baugeois Vallée progresse de 67 000 €.

Globalement, le service est financé à 80 % par les ressources propres de la communauté de communes.

Aménagement – Habitat – politiques contractuelles :

Dépenses		Recettes		cout	
2018	2019	2018	2019	2018	2019
346 294	416 568	94 833	150 491	-251 460	-266 077

Les dépenses et les recettes sont en hausse avec, au final, un coût net en légère progression.

Les évolutions sont très disparates :

En matière d'habitat, les dépenses liées aux OPAH ont diminué du fait de l'arrêt des opérations, alors que le règlement des subventions a généré une hausse.

Les frais de gestion des aires d'accueil des gens du voyage ont progressé de 5 000 € alors que les recettes perçues ont augmenté de 20 000 €.

En matière d'aménagement, les frais d'élaboration du PCAET, qui s'est terminé en 2019, ont été supérieurs de 47 k€ et le démarrage du SCOT a généré de nouvelles dépenses pour environ 14 k€.

Enfin, la collaboration avec la CC Anjou Loir et Sarthe pour le suivi des politiques contractuelles continue de s'éteindre progressivement avec une participation en baisse de 11 616 €. La masse salariale affectée à cette mission a aussi été revue à la baisse (-23 k€).

Déchets :

Ce service appelle plusieurs commentaires :

Sur le Noyantais, la dépense correspond à la participation appelée par le SICTOD NEA et à la mise à disposition d'un agent communautaire.

Sur le Baugeois, on constate une baisse du coût liée essentiellement à une progression des recettes des éco-organismes.

Ont également été comptabilisées à part, l'étude d'harmonisation et la mise à disposition de la directrice du SMICTOM de la Vallée de l'Authion qui en assure le suivi.

	Dépenses		Recettes		Cout net	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
	3 312 618	3 167 613	2 483 118	2 457 502	-829 500	-710 112
Vallée :					-159 327	-15 605
Autres charges		193				
Facturation	1 652 877	1 476 468	1 493 550	1 476 468		
Factures annulées	156 271	97 251	156 271	88 145		
Masse salariale		6 306				
Noyant :					-371 213	-402 343
versement au SICTOD*	371 213	396 037				
Masse salariale		6 306				
Baugé :					-267 370	-235 979

Charges à caractère général	914 192	960 969				
Autres charges / autres recettes	13 570	13 577	4 563	5814		
Masse salariale	144 564	121 211	40 474	48 845		
TOM			587 454	602 904		
Participations			117 790	166 441		
Ventes			83 016	68 735		
Amortissements	28 341	32962				
Charges partagées :					-31 590	-56 185
Etudes harmonisation	31590	45180				
Frais de direction		11155		150		

Développement économique :

Dépenses		Recettes		cout	
2018	2019	2018	2019	2018	2019
364 515	357 781	23 547	24 227	-340 968	-333 554

Le coût du service est sensiblement identique à l'an passé.

Deux opérations exceptionnelles (abandon de créance et subvention d'équilibre au budget atelier relais) avaient été constatées pour 146 k€ en 2018 qu'on ne retrouve pas en 2019.

A contrario, il y a une augmentation de la masse salariale (55 673 €) liée au renforcement du service et des participations et subventions versées en hausse de 41 485 €.

On note aussi une augmentation des dépenses pour l'entretien de voiries de la zone Actival 2, en lien avec l'implantation d'Hemp'lt (9 267 €), et la réalisation d'une étude sur la mobilité durable pour un montant de 10 485 €.

Tourisme :

Dépenses		Recettes		cout	
2018	2019	2018	2019	2018	2019
210 964	242 795	0	15430	-210 964	-224 116

La hausse des dépenses est liée principalement à l'augmentation des charges à caractère générale de 17 k€ qui s'explique elle-même par la hausse de la subvention accordée à l'OTBVA et la réalisation de l'étude touristique stratégique pour laquelle une subvention de 13 910 € a été obtenue.

Autres compétences :

2019 est la seconde année de transfert de la compétence GEMAPI. L'évolution constatée est principalement due à l'augmentation de la participation au Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents.

La participation versée au SDIS augmente également. L'attribution de compensation correspondante étant figée, c'est désormais la communauté de communes qui prend à sa charge les hausses successives.

	2018	2019
GEMAPI	193 220	228 537
CLIC	20 000	20 000
SDIS	633 206	645 346

Dette :

Il n'existe à ce jour aucune dette sur le budget principal.

Seuls les budgets annexes, à l'exception du budget SPANC, supportent un endettement.

L'investissement :

Le programme d'investissement (hors opérations d'ordre), prévu initialement à 1 508 739 €, a été réalisé à hauteur de 42 %.

Vous pouvez prendre connaissance, dans l'onglet « BP inv » du fichier Excel qui vous a été transmis, du détail des investissements. Parmi ceux-ci on note :

- Que les travaux d'aménagement du siège de la communauté de communes ont débuté, mais qu'ils ne seront achevés qu'en mars 2020 de même que l'acquisition des locaux.
- Qu'en matière d'habitat des gens du voyage, l'aménagement de l'aire d'Echemiré a été soldé et celle de Beaufort a fait l'objet d'une étude pollution.
- Que l'élaboration du PCAET a coûté 47 597 €.
- Que le renouvellement des bacs et des points d'apport volontaire pour le verre a été facturé à hauteur de 111 632 €.
- Qu'en matière de développement économique 167 000 € ont été consacrés à l'aménagement des zones d'activités et 56 250 € versés au titre du soutien à l'immobilier d'entreprises.

2 – les budgets annexes à vocation économique :

Le budget Parcs d'activités :

Ce budget assujéti à la TVA reprend les flux financiers liés aux ZA suivantes : ACTIVAL 1 et 2 à Beaufort-en Anjou, Pré Bareau à Mazé-Milon, Clos de Villiers aux Bois d'Anjou et désormais la zone artisanale à Noyant-Villages.

C'est sur cette opération qu'ont été constatés des travaux de viabilisation pour un montant de 34 374 € et la perception de subvention à hauteur de 116 368 €, et sur ACTIVAL, le remboursement d'une annuité pour 33 771 € et une recette liée à une vente de terrain pour 12 334 €.

Le budget Ateliers relais :

Section de fonctionnement	CA 2018	CA 2019
Total des recettes réelles de l'exercice	400 493	428 973
- Total des dépenses réelles de l'exercice	131 092	220 092
= Résultat fonctionnement l'exercice	269 401	208 881
<i>+ Excédent de fonctionnement exercice N-1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>= Résultat de fonctionnement avec report exercice N-1</i>	<i>269 401</i>	<i>208 881</i>
Section d'investissement		
Total des recettes réelles de l'exercice	2 222 481	573 062
- Total des dépenses réelles de l'exercice	2 309 014	1 201 863
= Résultat investissement de l'exercice	-86 533	-628 801
<i>+ Solde d'investissement de l'exercice N-1</i>	<i>-705 903</i>	<i>-523 035</i>
<i>= Résultat investissement avec reports exercice N-1</i>	<i>-792 436</i>	<i>-1 151 836</i>
Résultat global de l'exercice	182 868	-419 920
<i>Résultat global avec reports exercices N-1</i>	<i>-523 035</i>	<i>-942 955</i>

Ce budget retrace en fonctionnement les écritures liées à la gestion des ateliers relais.

Les recettes sont constituées principalement des loyers : 428 973 € contre 340 631 € en 2018.

Les dépenses incluent l'entretien, les fluides et les taxes ainsi que les intérêts des emprunts.

Leur forte hausse est due principalement à la taxe foncière, en particulier celle liée à l'acquisition des locaux CARPENTER à Noyant (85 187 € contre 28 076 €), et des frais financiers (69 681 € contre 44 293 €) liés à la réalisation d'un emprunt en 2018.

La section d'investissement comprend en dépenses, outre les crédits nécessaires au remboursement du capital des emprunts (302 260 €), ceux nécessaires à la construction d'ateliers.

822 463 € ont ainsi été dépensés en 2019.

Les recettes sont constituées de subventions pour 92 820 €. La cession d'un bâtiment pour 467 575 € a également été comptabilisée.

Aucun emprunt n'a été réalisé alors que 2,1 M. étaient inscrits, ce qui explique le déficit global de ce budget, caractérisé par un autofinancement net insuffisant.



3 – les budgets Eau :

Des budgets annexes ont été créés afin de permettre la reprise des budgets annexes de Baugé-en-Anjou et de la communauté de communes de Noyant.

Le premier est assujéti à la TVA et doté de l'autonomie financière, contrairement au second.

Le budget de la régie eau :

Section de fonctionnement	CA 2018	CA 2019
- Total des recettes réelles de l'exercice	2 666 299	3 368 116
Total des dépenses réelles de l'exercice	2 279 781	2 146 192
= Résultat fonctionnement l'exercice	386 518	1 221 924
+ <i>Excédent(s) de fonctionnement exercice N-1</i>	<i>761 547</i>	<i>459 199</i>
= <i>Résultat de fonctionnement avec reporte exercice N-1</i>	<i>1 148 065</i>	<i>1 681 123</i>
Section d'investissement		
- Total des recettes réelles de l'exercice	526 159	29 752
Total des dépenses réelles de l'exercice	1 510 510	999 272
= Résultat investissement de l'exercice	-984 351	-969 520
+ <i>Solde d'investissement de l'exercice N-1</i>	<i>1 243 804</i>	<i>247 318</i>
= <i>Résultat investissement avec reports exercice N-1</i>	<i>259 453</i>	<i>-722 202</i>
Résultat global de l'exercice	-597 833	252 404
<i>Résultat global avec reports exercices N-1</i>	<i>1 407 518</i>	<i>958 921</i>

L'examen des résultats 2018 et 2019 appelle les remarques suivantes :

On constate une baisse des dépenses de fonctionnement sur presque tous les postes.

En recettes, il faut noter une baisse du produit des ventes d'eau de 6 % et une hausse des revenus de prestation pour plus de 200 k€.

Le résultat s'en trouve nettement amélioré. S'ajoute à cela le remboursement des emprunts et des impayés du SIAEP de Beaufort (635 018 €) par le Syndicat d'Eau de l'Anjou, de Saumur Val de Loire et d'Angers Loire Métropole

La section d'investissement se caractérise par le remboursement de l'avance de 500 00 € du budget principal pour faire face à des problèmes de trésorerie et la réalisation de travaux pour 476 736 €.

Le taux de réalisation des investissements est de 64 %.

155 k€ ont été réalisés sur le secteur de la Vallée et 322 k€ sur le périmètre de la régie de Baugé.

Le budget eau DSP :

Section de fonctionnement	CA 2018	CA 2019
- Total des recettes réelles de l'exercice	273 646	1 305 818
Total des dépenses réelles de l'exercice	128 213	91 291
= Résultat fonctionnement l'exercice	145 433	1 214 527
+ <i>Excédent(s) de fonctionnement exercice N-1</i>	<i>181 106</i>	<i>209 682</i>
= <i>Résultat de fonctionnement avec reporte exercice N-1</i>	<i>326 539</i>	<i>1 424 209</i>
Section d'investissement		
- Total des recettes réelles de l'exercice	150 692	1 261 645
Total des dépenses réelles de l'exercice	404 307	3 047 284
= Résultat investissement de l'exercice	-253 615	-1 785 639
+ <i>Solde d'investissement de l'exercice N-1</i>	<i>1 374 461</i>	<i>1 237 703</i>
= <i>Résultat investissement avec reports exercice N-1</i>	<i>1 120 846</i>	<i>-547 936</i>
Résultat global de l'exercice	-108 182	-571 112
<i>Résultat global avec reports exercices N-1</i>	<i>1 447 385</i>	<i>876 273</i>

Comme pour la régie eau, on constate une baisse des dépenses de fonctionnement et une hausse des recettes liées en particulier à la perception de produits de vente d'eau de 2018.

A noter également la reprise des excédents des anciens syndicats de Coutures et Durtal pour 646 760 €.



En investissement, il faut noter le remboursement de la dette contractée par le syndicat de Durtal et Coutures pour 1 208 521 €.

Le programme de travaux a été entièrement réalisé pour un total de 1 533 021 € dont :

- 558 202 € pour le traitement curatif des CVM,
- 382 900 € pour des travaux sur les réservoirs de Cheviré et Clefs,
- 280 064 € pour l'accélérateur de pression à Chalonnès sous le Lude,
- et 205 393 € pour l'usine de Noyant Genneteil.

4 – les budgets assainissement :

Assainissement collectif :

Ce budget regroupe les trois secteurs de notre territoire. Les principaux résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement	CA 2018	CA 2019
- Total des recettes réelles de l'exercice	2 136 400	2 081 484
Total des dépenses réelles de l'exercice	1 253 220	1 361 462
= Résultat fonctionnement l'exercice	883 180	720 022
+ <i>Excédent(s) de fonctionnement exercice N-1</i>	<i>1 266 832</i>	<i>1 136 224</i>
= <i>Résultat de fonctionnement avec report exercice N-1</i>	<i>2 150 012</i>	<i>1 856 246</i>
Section d'investissement		
- Total des recettes réelles de l'exercice	51 701	669 374
Total des dépenses réelles de l'exercice	1 255 602	983 803
= Résultat investissement de l'exercice	-1 203 901	-314 429
+ <i>Solde d'investissement de l'exercice N-1</i>	<i>738 953</i>	<i>17 121</i>
= <i>Résultat investissement avec reports exercice N-1</i>	<i>-464 948</i>	<i>-297 308</i>
Résultat global de l'exercice	-320 721	405 593
<i>Résultat global avec reports exercices N-1</i>	<i>1 685 064</i>	<i>1 558 938</i>

La section de fonctionnement a dégagé moins de résultat que l'an passé ce qui s'explique par une hausse des dépenses et une diminution des recettes.

Les charges à caractère général progressent de 43 k€ et la masse salariale de 48 k€, dont une partie est due à la refacturation, pour la première fois, du personnel de Noyant-Villages mis à disposition pour 31 294 €.

On constate une nouvelle fois une diminution du produit de la facturation (-47 k€).

Le remboursement du capital des emprunts s'est élevé à 244 405 €. Il faut souligner que ce budget est le plus endetté après le budget Ateliers relais.

Les travaux réalisés ont été moindres mais atteignent tout de même un montant de 739 398 €. Le taux de réalisation a été de 59 % contre de 38,5 % l'an passé.

Sur la Vallée, 535 k€ de dépenses ont été constatés, 132 k€ sur le Baugeois et 72 k€ sur le Noyantais.

Le détail des réalisations figure dans l'onglet « détail investissement ».

SPANC :

Le budget est globalement excédentaire en 2019 du fait des reports de l'exercice précédent.

L'analyse des dépenses et des recettes propres à l'exercice montre que si les premières sont en hausse, le produit des facturations de contrôle est en baisse ce qui génère au final un résultat négatif.